

Le 11 décembre 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services
de transport à compter du 1^{er} janvier 2008
Votre dossier : R-3640-2007
Notre dossier: R000243 CR/FJM

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose auprès de la Régie, dans le cadre de son dossier R-3640-2007, une requête interlocutoire afin que les tarifs existants des services de transport soient déclarés provisoires à compter du 1^{er} janvier 2008 et dépose aussi des amendements à sa demande principale relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec. Ces amendements sont nécessaires afin que l'application des tarifs fixés subséquentement au 1^{er} janvier 2008 puisse être rétroactive.

En effet, compte tenu de la possibilité que la décision de la Régie sur les tarifs finaux du Transporteur ne soit pas rendue avant la date prévue pour leur mise en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2008, le Transporteur demande respectueusement à la Régie d'accueillir sa requête interlocutoire afin qu'il puisse éventuellement appliquer rétroactivement les tarifs que la Régie aura fixés et ainsi lui permettre de récupérer l'ensemble des revenus requis que la Régie lui aura reconnus par une décision à venir au présent dossier, pour l'année tarifaire 2008.

Au soutien de sa requête, le Transporteur invoque l'argumentation déposée auprès de la Régie dans les dossiers R-3549-2004 Phase 1¹ et R-3401-98² ainsi que les décisions de la Régie sur des demandes de même nature pour les années tarifaires 2001, 2005 et 2007 soit les décisions D-2000-222 rendue le 19 décembre 2000, D-2004-253 rendue le 1^{er} décembre 2004, D-2006-66 rendue le 18 avril 2006, D-2006-169 rendue le 21 décembre 2006, D-2007-08 rendue le 20 février 2007 et D-2007-34 rendue le 30 mars 2007.

¹ R-3549-2004 Phase 1, lettre et jurisprudence déposées par le Transporteur en date du 24 novembre 2004

² R-3401-98, argumentation et réplique déposées respectivement les 10 et 28 novembre 2000

De plus, quant à sa demande principale R-3640-2007, le Transporteur dépose également par la présente les amendements relatifs au retrait des modifications des conditions de services des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (les « *Tarifs et conditions* ») effectués *viva voce* lors de l'argumentaire présenté par ses procureurs les 27 et 28 novembre derniers. En effet, tel qu'il appert des notes sténographiques du 27 novembre 2007³, Me Jean Morel a indiqué et motivé à la Régie le retrait des modifications proposées aux conditions de service présentées en preuve sous les pièces HQT-13, Documents 4 et 5. Toutefois, tel que précisé à l'audience du 28 novembre 2007 par la soussignée⁴, ce retrait des modifications proposées aux conditions de service du Transporteur ne s'applique pas à la mise à jour de l'allocation maximale pour les ajouts au réseau de transport décrite à la pièce HQT-13, Document 2 et à la section E de l'appendice J des *Tarifs et conditions*, puisque ce montant résulte des tarifs que la Régie aura à fixés dans sa décision sur le présent dossier.

Par ailleurs, dès qu'une décision sera rendue par la Régie sur la présente requête, le Transporteur, le cas échéant, entend informer tous ses clients, par un avis sur le site OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie, que les tarifs provisoires qui seront ordonnés par la Régie seront susceptibles d'être révisés à compter du 1^{er} janvier 2008.

Aussi, copie de la présente lettre et des requêtes est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux intervenants.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc

Pièces jointes

³ R-3640-2007, Notes sténographiques, 27 novembre 2007, Volume 8, p.152-153

⁴ R-3640-2007, Notes sténographiques, 28 novembre 2007, Volume 9, p.206-207